

Image not found or type unknown



Peut on refuser un leg universel ?

Conséquences ?

Par **Echec et Mat 30**, le **23/03/2015** à **20:17**

Bonjour,

Merci pour votre aide, car je suis complètement perdue !

Je suis legataire universelle d'une tante. Les droits de successions vont être très élevés, et je me demande si je ne vais pas devoir refuser cette succession. Or, je dois en tant que legataire, transmettre un de ses biens à un autre héritier. Ai je le droit de me retirer ?

Qu'advient il du bien pour l'autre héritier dans ce cas ? Que devient la totalité de l'heritage ?

Merci